



LICENCES 2019

➔ Joindre dans tous les cas

- Demande de licence signée par le licencié : utiliser obligatoirement le nouvel imprimé
- Justificatif des licences délivrées au club dûment complété et signé par le délégué du club
- Récapitulatif numérique et comptable dûment complété et signé par le délégué du club

➔ **Rappel** : l'Attestation Questionnaire Médical certifie que le licencié a bien renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques (responsabilité du licencié)

REPRISE AVEC OU SANS CARTE			
<ul style="list-style-type: none"> • Certificat médical joint pour la licence 2017 ou 2018 	Pas besoin de fournir un nouveau certificat médical	Le bordereau de demande de licence doit être obligatoirement signé par le licencié.	Ne plus faire signer d'Attestation Questionnaire Médical (la demande de licence signée atteste et remplace l'attestation)
<ul style="list-style-type: none"> • Si certificat médical fournit pour 2019 		Le bordereau de demande de licence doit être obligatoirement signé par le licencié. Indiquer la date du certificat sur la demande de licence	
NOUVEAU LICENCIÉ			
	Certificat médical obligatoire de moins d'un an	Le bordereau de demande de licence doit être obligatoirement signé par le licencié. Indiquer la date du certificat sur la demande de licence	
MUTATIONS			
Idem reprises avec ou sans carte (2 cas)			
Joindre le bordereau de mutation (exemplaire rose) dûment signé par le président du club sortant et par le comité sortant			
<ul style="list-style-type: none"> • Mutation interne : 30€ à régler au club entrant • Mutation externe : 50€ à régler au comité sortant 			

